

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316013-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

**Suite à la convocation en date du 6 mars 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 21 MARS 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Agnès DENYS.

**OBJET** : Convention avec les autorités britanniques pour percevoir un financement en dédommagement de la gestion des déchets générés par la problématique migratoire.

Vu le rapport DRE/2023/154

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements britanniques pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (1<sup>er</sup> cycle) et pour les périodes suivantes ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à négocier et signer la convention correspondante établie par les autorités britanniques pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (1<sup>e</sup> cycle) et à négocier les conventions suivantes ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
  - d'imputer la recette correspondante sur l'opération 23005OP004.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 26.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAILLIERET.

Madame CLERC (porteuse du pouvoir de Monsieur Yannick CAREMELLE), ainsi que Messieurs SEGUIN et VERFAILLIE (porteur du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY) présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 21 mars 2023**

OBJET : Convention avec les autorités britanniques pour percevoir un financement en dédommagement de la gestion des déchets générés par la problématique migratoire.

Sur les Dunes de Flandre, la pression migratoire a entraîné des situations de vandalisme, dont la présence de déchets et matériels nautiques. Compte-tenu de la spécificité des sites et de leur sensibilité, les gardes départementaux interviennent avec les associations « Ecoflandres » et « Cheval nature » pour pallier cette problématique des déchets abandonnés par les migrants. Ils mobilisent pour ce faire des marchés déjà existants (marché d'insertion et marché de collecte de déchets à cheval dans les milieux dunaires).

Le Royaume-Uni, conscient des pressions migratoires qui affectent la France s'est engagé auprès des autorités françaises pour l'aider à faire face à ces problématiques.

Des négociations ont eu lieu entre l'Etat français et l'Etat britannique pour le cycle 2022-2023 (1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023). 100 000 € seront alloués au Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains, et au Département du Nord, son gestionnaire pour l'enlèvement des déchets nautiques.

Compte-tenu des montants engagés par chaque structure, le Département du Nord pourrait percevoir une recette de 80 000 € en dédommagement des frais engendrés.

Les autorités britanniques élaborent une convention pour le cycle 2022-2023 afin de rembourser les frais engagés par le Département dans ce cadre ; d'autres interviendront sur les cycles suivants.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements britanniques pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (1<sup>er</sup> cycle) et pour les périodes suivantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à négocier et signer la convention établie par les autorités britanniques pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (1<sup>er</sup> cycle) et à négocier les conventions suivantes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- d'imputer la recette correspondante sur l'opération 23005OP004.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP004	23005E17	0 €	0 €	80 000 € (en recette)

Patrick VALOIS  
Vice-Président